



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Exonération fiscale

DGI

Offre :

Neutralité fiscale au titre de l'IS

Objet :

Exonération de l'IS de l'apport de l'ensemble ou une partie du passif et l'actif d'une association sportive à une société sportive

Eligibilité : TPE, PME et associations sportives

Descriptif :

Neutralité fiscale au titre de l'IS de l'opération d'apport par une association sportive d'une partie ou de la totalité de ses actifs et passifs à une société sportive

Condition :

Sociétés sportives constituées conformément à la loi 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité, Développement/Croissance et Autres

Finalité :

Encouragement de la transformation en société

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr